

SNCF

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection
d'informations sociales, environnementales et sociétales publiées
dans le rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'attention de Monsieur Karim Zeribi

Directeur de l'engagement sociétal et de la transition écologique Groupe et Vice-président de la Fondation SNCF

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société SNCF SA (ci-après « SNCF »), nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer :

- Une assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et sociétales publiées dans le Rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019 de SNCF et identifiées par le symbole ✓
 - Les informations sociales sélectionnées par SNCF sont les suivantes :
 - Effectifs et répartition hommes-femmes (périmètre Groupe)
 - Recrutements et Licenciements (périmètre Groupe)
 - Salaire moyen mensuel (périmètre Groupe public ferroviaire)
 - Salariés roulants et à temps partiel (périmètre Groupe)
 - Absentéisme pour maladie (périmètre Groupe public ferroviaire et filiales en France)
 - Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail (périmètre Groupe public ferroviaire et filiales en France)
 - Nombre total d'heures de formation (périmètre Groupe public ferroviaire et filiales en France)
 - Les informations sociétales sélectionnées par SNCF sont les suivantes :
 - Nombre d'événements de sécurité remarquables
 - Pourcentage des achats auprès des PME et Performance RSE des fournisseurs (note moyenne sur 100 des évaluations EcoVadis)
 - Montants des achats solidaires (en millions d'euros)
 - Nombre et type d'alertes reçues par la Direction de l'Éthique
- Une assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales publiées dans le rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019 de SNCF identifiées par le symbole ✓✓

Les informations environnementales sélectionnées par SNCF sont les suivantes :

- Consommation d'énergie pour la traction ferroviaire et Consommation de carburants des véhicules routiers des flottes commerciales
- Émissions de CO₂ de scope 1 et de scope 2 (traction ferroviaire)
- Émissions de CO₂ par passager-kilomètre, par type de trains (TGV, TER, Intercités, Transilien)

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité de la Direction du Développement durable de SNCF conformément aux référentiels de reporting RSE et au Protocole de reporting des émissions de gaz à effet de serre de la traction ferroviaire utilisés par SNCF et disponibles sur demande auprès de la Direction du Développement durable du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer :

- Une conclusion d'assurance modérée sur le fait que nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause que les informations sociales et sociétales sélectionnées par SNCF ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels de reporting RSE ;
- Une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations environnementales sélectionnées par SNCF ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au « Protocole de reporting des émissions de gaz à effet de serre de la traction ferroviaire » et aux référentiels de reporting RSE.

Les conclusions formulées ci-après portent sur les informations sélectionnées et non pas sur l'ensemble des informations RSE contenues dans le Rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019.

1. Assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et sociétales publiées dans le Rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit l'ensemble des travaux décrits ci-après (paragraphe 1. et 2.) conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

- Nous avons examiné au niveau du Groupe le caractère approprié des procédures de reporting élaborées par SNCF au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible.
- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes de la Direction du Développement durable, de la Direction des Ressources humaines, de la Direction Générale Sécurité, de la Direction de l'Éthique et de la Déontologie et de la Direction des Achats de SNCF responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données.
- Nous avons sélectionné un échantillon d'entités :
 - SNCF SA
 - SNCF Voyageurs SA
 - Eurostar International Ltd
 - THI Factory – Thalys International
 - Geodis
 - Keolis
- Au niveau des entités sélectionnées :
 - Nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;

- Nous avons effectué des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces entités de SNCF représentent 97% des effectifs du groupe et la totalité des indicateurs sociétaux sélectionnés.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos experts en matière de RSE.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause les informations sociales et sociétales sélectionnées par SNCF et rappelées ci-dessus, publiées dans son rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019 et identifiées par le signe √, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel utilisé par SNCF et applicable en 2019.

2. Assurance raisonnable sur une sélection d'informations environnementales publiées dans le Rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019 de SNCF

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations environnementales sélectionnées par SNCF et identifiées par le signe √/√ dans le Rapport d'Engagement sociétal d'entreprise 2019, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 1 ci-dessus pour les indicateurs sociaux et sociétaux mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

Les entités sélectionnées représentent en moyenne de 72% à 100% des informations environnementales sélectionnées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations environnementales sélectionnées par SNCF.

Conclusion

À notre avis, les informations environnementales sélectionnées par SNCF et rappelées ci-dessus, publiées dans son d'Engagement sociétal d'entreprise 2019 et identifiées par le signe √/√ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels utilisés par SNCF et applicables en 2019.

Neuilly-sur-Seine, le 30 Juillet 2020

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



François Guillon
Associé



Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable